



Fonds de commerce sur terrain classé domaine public ...

Par **Breizatao**, le **03/11/2012** à **19:32**

Bonjour,

- 1°)- Une commune peut elle être propriétaire de murs commerciaux et fonds de commerce, murs édifiés sur un terrain classé domaine public de la commune ?
- 2°)- Cette commune peut elle louer ces murs et fonds de commerce à une personne privée ?
- 3°)- Cette commune peut elle être propriétaire d' une licence IV qu' elle a acheté pour créer et exploiter un fond de commerce de bar loué à une personne privée sur une zone classée domaine public ?
- Merci de ces précisions.